

DECRET N°.2009-381.DU.21.JUILLET 2009

Chargeant Monsieur **Bernard Lani DAVO**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de l'intérim de Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du 14 au 18 juillet 2009, Monsieur **Bernard Lani DAVO**, **Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Félicien Chabi ZACHARIE**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2009

**Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



**Dr. Boni YAYI**